ACTU POUR TOUS

Compte rendu réunion des représentants du personnel Siège

Juillet 2019

Allo assistantes sociales !

Le changement de prestataire pour les assistantes sociales soulève une bronca généralisée.

A partir du 1er septembre, FTV a choisi l'entreprise « Responsage » à laquelle elle délègue le traitement des demandes des salariés ou de leurs conjoints. Il s'agit d'une plateforme téléphonique qui fait de « l'accompagnent social à distance ».

Personne ne met en doute les compétences et le professionnalisme de ces assistantes, mais elles ne seront que 8 pour s'occuper 130 000 ayants droits issus d'un portefeuille de 60 gros clients (L'Oréal, Danone, Sanofi…).

Soit pour un ratio de 0,6 assistantes sociales pour les 10 000 salariés de FTV. Est-ce bien sérieux ? Il y a actuellement une quinzaine d'assistantes sociales d'Audiens à FTV, présentes sur sites en permanence, à l'exception de l'outremer.

Dématérialisation, déshumanisation… même si quelques rendez-vous en face à face ou des visites sur site sont prévus rien ne peut remplacer la présence et le contact physique. Comment imaginer que des salariés en difficulté seront mis en confiance et feront la démarche d'appeler le 0800 94 12 21 pour livrer leurs problèmes ?

Non-remplacement des représentants du personnel

26 élus au CSE, 19 représentants de proximité, une vingtaine de délégués syndicaux et zéro remplacement.

Les statistiques sur l'emploi transmise au CSE sont éloquentes.

Remplacements des heures de délégation : 0 %.

Contrairement à ses premiers engagements, la direction refuse systématiquement de remplacer les salariés absents de leur poste de

travail, lorsqu'ils sont en détachement pour remplir leurs mandats.

C'est une pratique qui porte préjudice au bon fonctionnement des instances de représentation du personnel.

On culpabilise le salarié élu dont la charge de travail se reporte sur ses collègues.

Les chefs de service sont confrontés à des difficultés pour remplir leurs missions ou rechignent à autoriser les détachements. Récemment des élues n'ont pu siéger car pas remplacées.

Les représentants du personnel ont rappelé à la direction qu'elle n'avait pas à entraver l'action des élus.

Prévention du harcèlement

La parole se libère, les salariés qui s'estiment harcelés osent le dire … il n'y a peut-être pas plus de faits de harcèlement, voire moins, mais maintenant les victimes peuvent réagir.

Harcèlement moral ou sexuel, agissements sexistes la direction garantit le traitement de tous les cas signalés et la protection des victimes, en faisant maintenant de plus en plus appel à un cabinet extérieur.

Les salariés disposent également d'une ligne directe harcèlement (voir ➠) pour signaler des comportements inacceptables.

Mesures salariales 2019

Quelles enveloppes pour les mesures individuelles ?

Quelles enveloppes pour les primes ponctuelles ?

Les questions sur les salaires restent toujours sans réponse précise pour les différents secteurs du siège.

Seules garanties : une mesure pour 3 salariés, dont 20 % de passages de palier ou de fonction pour les journalistes et un taux moyen de revalorisation de 2,7 % du salaire de base.

⚠ Dernier délai pour demander l'examen de votre situation par le comité salaire le 31 août.

Pensez à remplir le formulaire dans « monKiosque » à la rubrique « Mes données personnelles ».

Dématérialisation

Après une période de tests, la direction estime être en mesure de généraliser la signature électronique des contrats de travail.

Le salarié recevra un mail avec son contrat accompagné d'un lien pour le signer.

La note d'information au CSE précise : « *un salarié ne peut pas refuser de signer électroniquement ses contrats de travail… le refus de signer équivaut à un refus de contractualiser avec FTV* ». Vous voilà prévenus !

Et en cas de désaccord sur les termes du contrat ou de réserves ? Ce n'est pas prévu. Le salarié pourra éventuellement envoyer un mail de réclamation.

Remplacement de monKiosque.

Prévu pour avril 2020 HR4YOU est appelé à remplacer monKiosque.

Accessible en extranet HR4YOU intègre Pléiades e5, il permet de gérer les différents aspects du temps de travail, les plannings, les comblements de postes, les entretiens individuels, les données personnelles etc...

Gagnerons-nous en simplicité ?

Heures supplémentaires défiscalisées

FTV vient de sortir un mode d'emploi. (mode d'emploi ici ➠)

A compter du 1er janvier 2019, les heures supplémentaires et complémentaires échappent à l'impôt et aux cotisations sociales.

Quand le verra-t-on sur les feuilles de paye ? C'est encore flou, la direction évoque 2 vagues de rattrapage : une en juillet et une seconde au dernier trimestre.

Dans tous les cas, la rétroactivité au 1er janvier 2019 s'appliquera.

Saignée sur les effectifs : moins 10 % depuis 2012

FTV est passée de 10 490 ETP (Équivalent Temps Plein) en 2012 à 9 618 fin 2018, tout en créant franceinfo: et le site de Vendargues

Au 1er trimestre 2019, 200 emplois ont encore été perdus avec 9 413 ETP fin mars soit une baisse de 10 % en 7 ans.

La saignée a surtout touché les emplois précaires (12 % des effectifs) mais aussi les CDI avec le non remplacement d'un départ sur 2.

Au Siège, on a perdu 59 CDI sur un effectif de 4 016 salariés permanents fin mars.

Avec les CDD, intermittents et précaires, les services du siège ont perdu 174 ETP en un an sur un total de 4 495.

Une hémorragie qui se paie par une dégradation des conditions de travail et une révision à la baisse des ambitions éditoriales.

Départs dans le cadre d'un projet professionnel

Les modalités pratiques encadrant les départs volontaires pour projet professionnel ont donné lieu à une note de service le 15 juillet.

Les dossiers et questions doivent être envoyés à :

projetpro.francetv@lhhaltedia.fr.

Le cabinet Altédia, en charge d'accompagner le dispositif a commencé ses travaux.

Les premiers projets professionnels seront examinés par une commission syndicats-direction fin septembre.

Une conférence sur le dispositif est organisée au siège FTV le lundi 30 septembre.

Pour la CGT, les départs qu'ils soient pour un projet professionnel ou liés à un départ en retraite doivent déboucher sur des recrutements permettant à FTV de faire face à ses missions et d'assurer sa transition numérique.

Mutuelle

Suite à la demande de traçabilité écrite des échanges avec la mutuelle, les représentants du personnel sont informés qu'un nouvel extranet sera prochainement présenté aux Ressources Humaines par Gras Savoye.

❖ INFORMATION & SPORT ❖

Sabordage

La direction de l'information s'enferre dans sa volonté de fermer Soir 3, le dimanche 25 août.

Elle reste sourde aux pétitions comme aux nombreux appels de citoyens et d'élus à l'instar de la centaine de députés qui demande le maintien de Soir 3, dont la « disparition impactera la qualité d'informations de nos citoyens ».

En fait, brique par brique, c'est l'information sur France 3 qui est sacrifiée.

Hier la liquidation de la rédaction nationale au bénéfice du 20 H, aujourd'hui le Soir 3, dans le but de transférer ses moyens sur franceinfo:.

Pour un pari perdu d'avance, puisque personne ne croit sérieusement que les téléspectateurs suivront sur le canal 27.

Une audience de 500 000 à 1,5 millions de personnes passée par-dessus bord.

Crise à la direction de l'information

Les portes n'ont pas claqué au 6ème étage, et pour cause, il n'y en n'a plus … mais on s'est bien engueulés !

Résultat, un message tarabiscoté du directeur de l'info pour expliquer que le numéro 2 de l'info reste numéro 2, mais sans plus l'être tout à fait.

Explication de texte de la RH : « *PDB n'est plus en charge de l'opérationnel, mais de la transversalité des réseaux France3, Outremer avec les rédactions nationales* ».

Qui s'occupera de la transversalité entre les rédactions, F2/F3, franceinfo:, magazines, numériques ?

On attend le prochain communiqué ou le prochain organigramme pour clarifier la clarification.

Quant aux changements à la tête du service politique, le poste n'a pas été proposé en interne. Un recrutement extérieur a été préféré « *pour donner un souffle nouveau* ». et pour marquer « un renouveau éditorial »…. le CV de l'intéressée (communication du 3 juillet) parle de lui-même.

Dans ce flot de nominations, grand silence sur le devenir de l'encadrement de Soir 3.

franceinfo: numérique

Décapitée par le départ de ses rédacteurs en chef, licenciés suite à une affaire de harcèlement, franceinfo: numérique se réorganise.

Un poste de directeur adjoint en charge de l'éditorial va être créé.

Un recrutement extérieur est en cours.

On attend aussi la confirmation de la nomination de 2 rédacteurs en chef (en interne).

La transformation des postes de responsables d'édition- chef des infos, en rédacteurs en chef adjoints est envisagée.

Salariés de l'équipe Soir 3

Une nouvelle fois, les représentants du personnel ont demandé des garanties sur le redéploiement des salariés impactés, qu'ils dépendent de la rédaction ou de la fabrique.

La fermeture de Soir 3 ne doit pas se traduire par une dégradation des conditions de travail et par des pertes de revenus liées aux horaires de nuit et de fin de semaine.

Sur le plan professionnel, chaque cas doit être traité dans le respect de ses compétences et de son expérience professionnelle.

franceinfo: TV

Le mode start-up a ses limites.

Face à l'accumulation des arrêts de travail des chargés d'éditions qui craquent, la CGT a exercé son droit d'alerte.

En cause, le manque d'effectifs, la charge de travail, les temps de pause non respectés.

La période d'été est particulièrement impactée par les sous effectifs, ce qui contraint les rédacteurs en chef à multiplier les rediffusions et à dégrader l'antenne.

2 postes de chargé d'édition de Soir 3 devraient venir en renfort pour les matinales du week-end… confirmant ainsi le holdup sur les moyens de l'info nationale de France 3.

La question des conditions de travail (exposition au bruit, aux lumières et aux écrans) se pose également pour l'ensemble de la rédaction.

La venue d'un ergonome se précise, enfin, pour faire le point sur les risques sur la santé des salariés.

La direction a annoncé la création de 12 postes de travail supplémentaires et un espace de « co-working ».

N'empêche que la rédaction se demande toujours où sont les 4 postes Dalet, qui normalement sont déjà installés, de même que le bureau dédié à l'enregistrement des commentaires ?

La création d'un espace de repos, elle, semble être devenue l'Arlésienne.

Les écoles non reconnues, c'est fini !

École du nouveau journalisme, ESJ Paris, IEJ, ISCPA… on s'est aperçu que plus de la moitié des journalistes en stages d'application proviennent d'écoles non reconnues (bilan transmis au CSE-Siège).

Pratique à la fois contraires aux règles de la convention collective (CCNTJ) et aux engagements de FTV qui est membre de la commission paritaire qui a agréé des établissements.

La DRH a décidé de reprendre la main : il n'y aura plus de stagiaires d'écoles non reconnues et c'est elle qui validera les conventions de stage.

Départs dans le cadre de la RCC

Début juillet, plus 300 demandes de départ ont été enregistrées pour tout FTV.

A l'info nationale, on en est à 36 demandes, dont 26 départs d'ici le 31 décembre.

Ces départs seront-ils remplacés ?

Cela ne semble pas être dans l'air du temps : « *On va être moins nombreux, faire autrement avec moins de monde* » dit la DRH.

« *Repenser nos modes de fonctionnement, nos organisations et nos métiers* » précise dans un mail le directeur de l'info…

Les pratiques de FTR, de franceinfo:, des rédactions d'Outre-mer ou de NOA sont citées en exemple à généraliser et à amplifier : monteur-éditeur, monteur-JRI, journaliste-monteur, journaliste tri-qualifié… tout cela « *en intégrant la qualité de vie au travail dans les projets de transformation* ».

❖ PROGRAMMES, COMMUNICATION, MARKETING & ETUDES ❖

Réalisateurs Télématin

Aujourd'hui 4 réalisateurs ont été requalifiées en CDI suite à une décision de justice.

C'est une nouveauté pour FTV qui considère que le métier de réalisateur est une fonction artistique et donc non pérenne.

Par ailleurs, la requalification intervient à un moment où les modes de production changent au sein de l'émission Télématin suite aux préconisations de l'audit réalisé, il y a deux ans.

Désormais, les journalistes travaillent seuls, sans l'aide d'un réalisateur.

La fonction de réalisateur sujet n'existera donc plus au sein de l'émission Télématin.

Des propositions d'évolution vers des fonctions d'OPV, de monteurs, ou d'un rôle un plus élargi sur le numérique impliquant « tournage + montage » leur sont faites.

D'autres postes sont envisagés au sein des bandes annonces.

Les réalisateurs de Télématin n'ont pas tous le même profil, certains sont en capacité de réaliser des émissions de direct, ceux-ci pourront se voir proposer la poursuite de ce type de collaboration

à une réserve près : La direction rappelle en effet qu'Il n'est pas possible d'imposer aux producteurs les « réalisateurs maison ».

Il n'y a que sur l'info où cela peut être envisagé, car celle-ci est entièrement produite en interne.

Sur les programmes impliquant des co-productions, FTV n'a pas la main sur la partie artistique.

Les opportunités de reclassement sont donc peu nombreuses.

Chroniqueurs Télématin

En ce qui concerne les chroniqueurs de l'émission Télématin, ils ont majoritairement reçu, une proposition de CDI.

A ce jour, un certain nombre ont accepté la proposition, d'autres ont choisi de poursuivre leur collaboration en qualité de pigiste ou d'intermittent au sein de france.tvstudio, d'autres enfin, ont refusé la proposition et souhaitent négocier les conditions de leur intégration ou de leur départ.

Cette situation rend complexe la constitution d'une équipe pour la prochaine rentrée.

Des chroniqueurs pourront donc être amenés à travailler sur des thématiques différentes de celles qu'ils traitaient jusqu'à maintenant, ceci, afin de donner à l'émission sa cohérence.

Date du transfert vers **france.tv**studio

La date annoncée pour le transfert de Télématin à **france.tv**studio est le 30 septembre

Suppression des émissions « C'est au programme », « Motus » et « Dans quelle éta-gère »

La direction dit avoir reçu l'ensemble des collaborateurs en CDI. Certains sont repositionnés sur d'autres postes, d'autres sont actuellement en cours de positionnement. Pour l'émission « Dans quelle éta-gère », tous ne sont pas repositionnés, ils sont donc prioritaires pour les postes proposés par la DGDAP.

❖ PRODUCTION, FABRICATION ET TECHNOLOGIES ❖

Le représentant du personnel CGT étant absent, nous ne sommes pas en mesure de vous proposer une compte rendu de séance.

❖ GESTION D'ENTREPRISE ET IMG ❖

Départs dans le cadre de la RCC

En ce qui concerne ce secteur, les départs seraient au nombre de 24 le 31 décembre.

Les managers concernés ont été avertis.

Pour bénéficier de ce dispositif, se déclarer au plus tard 3 mois avant la date d'acquisition des droits.

Un manager ne peut s'opposer à un départ, sauf cas exceptionnel : alors le départ ne serait pas repoussé de plus de 3 mois supplémentaires.

Mesures salariales 2019

Une analyse salariale des groupes 6 et 7 a été communiqué aux représentants du personnel.

Le groupe 5 étant également très présent dans le secteur une analyse identique a été demandé… par ce qu'il le vaut bien !

Affichages obligatoires

Les Représentants du personnel ont demandé à ce que l'obligation légal d'affichage soit respectée, dans les différentes emprises de FTV.

Ce sera donc fait à partir de la fin du mois de juillet.

Chacun doit avoir accès à ces informations

Pour prendre connaissance des réponses de la direction
aux questions des représentants du personnel cliquer ICI ☞.
(Faites preuve de patience, pour répondre et mettre en ligne la RH a besoin
….. d'un certain temps)

Vos représentants CGT :

- ***Information et Sports*** : **Claude GUENEAU** & **Olivier BLANCHARD**
- ***Gestion d'Entreprise, Immobilier et Moyens Généraux*** : **Véronique PAILLE-VECCHIA**
- ***Programmes, Communication, Marketing, Études*** : **Sophie PIGNAL**
- ***Production, Fabrication, Technologies*** : **Éric LAUMONIER**